

Saint-Denis, le 16 mars 2026

Communiqué de presse

Eruption du piton de la Fournaise : alerte pollution au dioxyde de soufre (SO₂) dans le secteur de Bourg Murat

L'éruption en cours du Piton de la Fournaise est susceptible d'impacter la qualité de l'air de différentes façons. L'éruption volcanique émet dans l'air de nombreuses substances susceptibles de se disperser sur une vaste distance telles que le dioxyde de soufre (SO₂), un gaz irritant des voies respiratoires, ou encore des particules en suspension, que ce soit au niveau de l'enclos, de la coulée ou de la laze (lave qui entre en contact avec l'eau de mer provoquant l'émission d'un panache de gaz acides ainsi que de fines particules solides).

En cas de concentration importante, ces substances peuvent entraîner chez les personnes vulnérables et sensibles (*) des manifestations physiques telles qu'une toux, une exacerbation d'asthme, une baisse de la capacité respiratoire ou une irritation.

L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de La Réunion, Atmo-Réunion, assure la surveillance de la qualité de l'air ambiant des principales zones habitées (**) de l'île.

✓ **Dépassement temporaire du seuil d'alerte pour le SO₂ dans le secteur de Bourg Murat**

Un dépassement du seuil sanitaire d'alerte pour le SO₂ (500 µg/m³/h) a été observé pendant 3 heures consécutives de 10 à 13h au niveau de la station fixe de Bourg Murat (moyenne horaire de 593 µg/m³/h et pic à 673 µg/m³/h). Après cette épisode, les concentrations en SO₂ sont revenues à des niveaux faibles conformes. **La situation est susceptible d'évoluer rapidement à tout moment, à la baisse ou à la hausse, compte tenu de l'activité volcanique et de la météorologie.**

Un précédent pic de pollution au SO₂, plus faible et de courte durée, avait également été observé à Bourg Murat dans la nuit du 11 au 12 mars.

Ces informations mettent en évidence une incidence possible, peu prévisible et fluctuante, sur la qualité de l'air autour du volcan pendant toute la période d'éruption.

Pour plus d'informations, consultez régulièrement le site internet [d'Atmo-Réunion](https://www.atmo-reunion.fr) afin de suivre l'évolution de la qualité de l'air.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



✓ **Recommandations sanitaires temporaires dans le secteur de Bourg-Murat**

Pour la population générale :

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, d'irritation de la gorge ou des yeux, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants, de peinture ou d'encens, les brûlages et la fumée de tabac ; évitez également les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; privilégiez les activités modérées
- évitez ou réduisez les activités physiques et sportives intenses (activités qui obligent à respirer par la bouche) notamment à l'extérieur, y compris les compétitions.

Il n'est pas nécessaire de modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation des bâtiments, la situation ne justifiant pas des mesures de confinement.

Pour les personnes vulnérables ou sensibles (*) :

En plus des recommandations précédentes, prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

✓ **Conduite à tenir lors de l'observation sur site du volcan ou des coulées de lave**

À proximité immédiate du volcan et des coulées de lave, la qualité de l'air n'est pas surveillée en continu. En particulier, autour du laze et des zones de combustion de la végétation, des niveaux élevés d'un ensemble de substances dangereuses pour la santé peuvent survenir.

C'est pourquoi, il est recommandé :

- Aux personnes vulnérables (*) qui souhaitent se rendre sur le site de demander au préalable l'avis à leur médecin traitant.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations), de quitter la zone et de consulter rapidement un médecin.

Dans tous les cas, les zones d'exclusion au public (enclos, périmètre de sécurité autour du laze) doivent être rigoureusement respectées. Seule la RN2 est accessible : il est strictement interdit de quitter cet axe, que ce soit pour pénétrer dans la forêt ou pour tenter de rejoindre le littoral. Les zones situées entre la coulée et la mer ne sont pas sécurisées et présentent des risques importants. Les sentiers situés à proximité des coulées de lave demeurent strictement interdits d'accès.

✓ **Vigilance face aux retombées de « cheveux de Pélé »**

L'éruption volcanique en cours du Piton de La Fournaise peut s'accompagner de retombées de cheveux de Pélé, fibres de verre volcanique sous forme de fins filaments

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



de lave (aspect de fils brillants, de quelques centimètres de longueur, impalpables et cassants) .

Aussi, en cas de retombées de cheveux de Pélé, il est recommandé à la population d'être vigilante et de suivre les mesures suivantes :

- éviter la fréquentation par les enfants des espaces extérieurs où la présence de cheveux de Pélé est relevée ;
- nettoyer les surfaces afin qu'elles soient débarrassées des cheveux de Pélé, qui s'y seraient accumulés ;
- laver soigneusement les légumes et les fruits provenant des jardins ;
- éviter le contact entre la nourriture et les surfaces sur lesquelles se seraient accumulés des cheveux de Pélé ; notamment lors des pique-niques sur site ;
- éviter de manipuler les cheveux de Pélé à main nue ; et en cas de contact avec des cheveux de Pélé, laver les mains soigneusement avec de l'eau.

(*) Personnes vulnérables : personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes sensibles à la pollution de l'air

Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

()** L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de La Réunion, **Atmo-Réunion**, assure notamment le suivi en continu de la concentration en SO₂ et particules en suspension au niveau des principales zones habitées de l'île par l'intermédiaire d'un réseau de stations fixes de surveillance. En particulier, des stations fixes à Bourg-Murat et à Grand Coude sont spécifiquement dédiées au suivi des émanations du volcan. Depuis le 14 mars, une station mobile de surveillance a également été déployée au niveau du Tremblet en lien avec les coulées de lave.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

